

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Fructidor, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Milan, du 26 août (7 fructidor).

On se rappelle que, lors de l'évacuation de Milan, à la fin d'avril 1799, les directeurs cisalpins se retirèrent avec l'armée française, & que l'un d'eux, le cit. Adelasio, jugea à propos de s'arrêter tout-à-coup, & de rester parmi les austro-russes. Il paroît que, d'après l'extrême inégalité de forces qu'il remarquoit entre les deux armées, il regardoit comme impossible que les Français parvinssent à se maintenir en Italie. On sait effectivement que le général Moreau passa le Tessin avec 10 ou 12 mille hommes seulement, restes de l'armée française dont le général Schérer lui avoit remis le commandement 3 ou 4 jours avant la retraite de Milan; & il est hors de doute que, si le général Suwarow, qui marchoit à sa poursuite avec 60 mille hommes, eût dirigé, dès les premiers jours de mai, ses principales forces vers les Alpes, au lieu de perdre trois semaines en attaques inutiles, contre la forte position de Moreau à Valence & Alexandrie, il ne seroit resté d'autre parti à celui-ci, que de faire sa retraite derrière Coni & vers les autres passages des Alpes, pour couvrir le territoire français; dès-lors, rien n'eût été plus facile aux austro-russes, que de le couper dans la rivière de Gènes du corps d'armée de Naples, qui ne se mit en marche que dans les premiers jours de mai, & n'arriva que le 10 juin sur le théâtre de la guerre. Les fautes de Suwarow & l'habileté, ainsi que l'audace du général Moreau, retardèrent alors de huit mois les événemens qui ont lieu à l'ouverture de la présente campagne. Mais assurément, on ne devoit pas s'attendre que les Français conserveroient un pied en Italie, & encore moins, qu'ils parviendroient à reconquérir, en si peu de tems, le Piémont & la Cisalpine.

Le citoyen Adelasio n'a pas été le seul trompé dans ses calculs. Aujourd'hui il demande à rentrer dans sa patrie, & l'on croit que sa demande sera admise. Cependant on vient de publier contre lui dans une gazette cisalpine une violente diatribe, dans laquelle on l'inculpe, non-seulement d'avoir découvert aux généraux autrichiens un dépôt de papiers importans, mais encore d'avoir fourni à la commission de police établie à Milan, par le comte Cocastelli, des renseignemens qui n'ont pas peu contribué à faire arrêter,

emprisonner & maltraiter un grand nombre des républicains, tant de cette ville que de plusieurs autres de la cisalpine. D'après ces imputations qui ne paroissent pas dénuées de fondement, il seroit, ce semble, imprudent au gouvernement cisalpin, & dangereux pour Adelasio lui-même, qu'on lui permit de rentrer sur le territoire cisalpin, avant que la paix fût définitivement conclue, ou du moins qu'il se fût pleinement justifié; ce qui lui sera bien difficile, d'autant plus que cet ex-directeur a été évidemment transfuge de ses collègues: on prétend même, dans le tems, qu'il avoit emporté avec lui une partie de la caisse publique; & l'on renouvelle aujourd'hui ce reproche à l'appui des autres.

RUSSE.

De Pétersbourg, le 12 août (24 thermidor).

La Gazette de la Cour d'aujourd'hui contient la nouvelle de la mort de la petite-fille de l'empereur, la grande-duchesse Marie-Alexandrowna, âgée de deux ans.

SUEDE.

De Stockholm, le 19 août (1^{er} fructidor).

Pour réaliser les billets de créance de l'Empire, la banque vient d'ouvrir un emprunt de l'or & de l'argenterie prohibés, ainsi que des monnoies étrangères. Cet emprunt obtient jusqu'à présent le plus grand succès, les possesseurs d'une quantité d'argenterie inutile pouvant par ce moyen l'échanger contre des capitaux.

AUTRICHE.

De Vienne, le 24 août (6 fructidor).

On assure, pour la vingtième fois, que l'archiduc Charles a accepté le commandement de l'armée.

On craint beaucoup ici que le peuple ne se porte à des excès contre les ministres, si la guerre a lieu.

Le général Alvinzi est parti pour Bude, où il doit organiser une lègèe en masse.

Depuis quelques jours notre papier est beaucoup tombé. A Saint-Pétersbourg, on a découvert à tems qu'on vouloit mettre le feu aux quatre coins de la ville. Il en a été de même à Prague, où l'on a arrêté plusieurs des incendiaires.

Devant la maison où demeure lord Nelson, il se trouve toujours plus de 2 à 300 personnes quand il veut sortir. Lorsqu'il arriva à Gratz, une grande multitude de monde courut pour le voir; il laissa non-seulement entrer du monde dans sa chambre, mais il se promena dans la rue, donnant le bras à lady Hamilton; par là il contenta le peuple. On trouve assez ressemblant le portrait qu'on a de lui. On s'aperçoit peu qu'il a perdu un oeil; il n'en est pas de même de son bras droit, ne portant rien dans sa manche qu'il a attachée à son habit. Il a dans sa maison une négresse qui est, dans son genre, une beauté rare.

Toutes les modes sont actuellement à la Nelson.

A L L E M A G N E.

De Leipsick, le 24 août (6 fructidor).

On apprend de toutes parts que la grande chaleur a desséché tous les ruisseaux & petites rivières. Dans un village non loin de Dresde, la baisse considérable de la rivière a laissé paroître une pierre sur laquelle est gravé 1704, ce qui prouve que cette année la rivière fut aussi basse que celle-ci.

De Munich, le 29 août (11 fructidor).

On vient de publier ici ce qui suit :

Avant l'entrée des Français dans les pays électoraux, on a déjà exhorté paternellement par une proclamation spéciale les sujets à tenir une conduite tranquille & honnête vis-à-vis des troupes étrangères, & à s'abstenir de tout mauvais procédé & de tout excès, qui pourroit les plonger eux-mêmes dans le plus grand malheur. Malgré ces exhortations, plusieurs sujets, principalement dans le pays occupé par l'aile gauche de l'armée française, doivent avoir pris part à des excès & des crimes indignes de la nation, qui non-seulement ne peuvent rester impunis, mais qui ont aussi entraîné, de la part des troupes françaises, des mesures très onéreuses pour des communes innocentes.

On charge, en conséquence, tous les magistrats & les autorités civiles, ainsi que les curés, qui doivent diriger leurs ouailles par des principes de religion & de morale, d'exhorter itérativement les sujets à une conduite tranquille, pacifique, amicale & propre à éloigner toute discorde avec le militaire français. On rappelle, en même tems, aux tribunaux ordinaires, l'obligation de faire punir, sans retard, les coupables, dans tous les cas où il pourroit avoir été commis quelque excès ou quelque crime, & de prévenir ainsi toutes suites fâcheuses ultérieures. Nonobstant cette sévérité, les fonctionnaires publics doivent faire tous leurs efforts pour appuyer, avec énergie & modération, toutes les plaintes justes des sujets, & pour éloigner, de cette manière, le mécontentement qui pourroit les entraîner à des démarches de désespoir.

Au reste, il est prouvé par les informations prises que les mauvais traitemens éprouvés par des militaires français proviennent pour la plus grande partie, des déserteurs, maraudeurs & vagabonds qui commencent à désoler le pays, & qu'on en attribue la faute à des sujets qui souffrent eux-mêmes de ces désordres. Pour mettre les sujets à l'abri du soupçon, les régences, tribunaux & magistrats électoraux, doivent ordonner, de concert avec les autorités militaires françaises, des patrouilles & d'autres mesures pour le rétablissement & le maintien de la sûreté publique.

Munich, le 24 août 1800.

Par ordre de son altesse électorale,
Signé, le comte DE MORAWITZKY, le baron DE HERTLING,
le comte DE TORRING; NEMMER.

D'Augsbourg, le 28 août (10 fructidor).

Le général Moreau envoya hier au général Kray, par un de ses aides-de-camp, le citoyen Strolts, l'annonce que dans douze jours il recommencerait les hostilités.

Il paroît certain à présent que le cabinet d'Autriche n'a pas voulu la paix. Il a désiré l'armistice pour fortifier les frontières des états héréditaires, pour compléter ses armées & en organiser de nouvelles, & pour travailler, s'il est possible, à former une nouvelle coalition. Tous les projets de Pitt, toutes ces descentes sur les côtes de la France & de la Hollande, servent à M. Thugut d'argumens pour engager l'empereur, contre ses intérêts, contre ceux de tous ses peuples, contre l'opinion de l'Allemagne & contre celle de tous ses états, à continuer la guerre. Jamais ministre ne fut plus coupable.

L'agent le plus actif de l'Angleterre, c'est toujours Wickham, c'est lui qui paie actuellement les troupes de l'électeur de Bavière; il en forme de nouvelles dans le cercle de Franconie. Son banquier, M. Babouin, négociant de Lyon, émigré, est à présent à Anspach avec la caisse. La femme de Wickham se retire en Hongrie, où, dit-on, la

famille impériale doit se retirer, si les troupes françaises arrivent jusqu'à Vienne.

L'armée du général Moreau, indépendamment des deux corps des généraux Sainte-Susanne & Delaborde, consiste en neuf divisions, qui sont évaluées à quatre-vingt mille hommes. Malgré les nombreux renforts qu'elle doit avoir reçus, d'après les gazettes allemandes, l'armée du général Kray n'est guères que de 60 mille hommes, en y comprenant les contingens bavares & wurtembourgeois: la cavalerie forme le tiers de cette armée. Les Tyroliens qui sont compris pour 8 ou 9 mille hommes dans l'infanterie, annoncent toujours moins de dispositions à se battre contre les Français. Tout donne donc lieu d'espérer que le général Moreau obtiendra les succès les plus décisifs dès l'ouverture de la campagne.

De Stutgard, le 1^{er} septembre (14 fructidor).

Le général Richepanse est parti aujourd'hui pour Gœppingen, où sont arrivés la plupart des corps faisant partie de sa division, qui avoient été mis en cantonnement dans le duché de Wurtemberg.

De Francfort, le 2 septembre (15 fructidor).

On porte à 40 mille hommes effectifs les forces des différentes divisions qui composent les corps d'armée aux ordres des généraux Augereau & Sainte-Susanne; elles paroissent destinées principalement à empêcher que l'archiduc Charles ne détache des troupes au secours de M. de Kray. Au reste il n'y a en Bohême que de faibles garnisons, composées de quatrièmes bataillons; mais on a organisé, en bataillons, un assez grand nombre de milices; & c'est à la tête de ces troupes que l'archiduc Charles doit défendre la Bohême contre toute invasion des Français.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} septembre (14 fructidor).

Lord Bridport, comme lieutenant-général des troupes de la marine, remplace l'amiral Barington, qui en étoit général. Le comte de Saint-Vincent a été nommé au grade de premier.

Les dernières nouvelles de Copenhague, qui sont du 25 août, portent que l'amiral Dickson continue de mouiller, avec sa flotte, sous la forteresse de Cronembourg. Chaque vaisseau anglais est en face d'un vaisseau danois, & de part & d'autre on est tout prêt au combat. Cependant les officiers des deux flottes se visitent mutuellement. L'amiral danois est venu à bord du vaisseau de l'amiral Dickson, qui l'a fait saluer de 9 coups de canon. Ce dernier a été ensuite invité à dîner à terre. Notre flotte reçoit d'Elseleur toutes les provisions dont elle a besoin.

Les vaisseaux expédiés sous les ordres du capitaine Graves, pour aller renforcer l'amiral Dickson, sont :

Le *Cumberland*, de 74; le *Terrible*, de 74; le *Résolution*, de 74; l'*Agamemnon*, de 64; le *Raisonné*, de 64, & le *Monmouth*, de 64.

On apprend que le *Roi-Georges*, navire marchand, de 700 tonneaux, revenant de la Jamaïque à Londres, a sauté, & qu'une grande partie de son équipage a péri. Il y avoit 400 pipes de vin de Madère à bord.

Le dernier tremblement de terre qui s'est fait sentir d'une manière si terrible sur la côte de Sumatra, a élevé à la surface de la mer un écueil dangereux & d'une grande étendue, qui n'est point marqué sur la carte. Il a été découvert, le

20 brumaire de cette année, par le navire le *Bergen*. Le relevé exact qui en a été pris, va être rendu public pour l'instruction des navigateurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ORIENT.

Le *Moniteur* de ce jour contient encore quelques pièces relatives aux événemens de l'Égypte. En voici l'extrait très-succinct :

Deux lettres du commissaire-ordonnateur Leroi, au ministre de la marine, pour lui annoncer la défaite des Turcs à Héliopolis, & l'assassinat de Kléber.

Différens ordres du jour. L'un du 8 floréal, qui annonce qu'à l'administration des finances d'Égypte a succédé un directeur des revenus publics.

Un autre, du 17 floréal, qui annonce que le général en chef a accordé la paix à Mourad-Bey, en lui laissant les revenus de la province de Girgeh.

Un troisième & quatrième relatifs à la vente des marchandises de la douane d'Alexandrie, & à l'approvisionnement des magasins de marine de cette même ville.

La plupart de ces faits sont connus de nos lecteurs par les extraits qu'ils ont vu dans nos feuilles d'hier & d'avant-hier; & si nous y revenons aujourd'hui, c'est sur les traces du journal officiel, pour ne rien négliger de ce qui peut servir de documens à l'histoire; & parce qu'enfin ils acquièrent une nouvelle force lorsqu'ils sont appuyés par plus de témoignages.

De Strasbourg, le 18 fructidor.

Des lettres de Francfort, du 15, disent positivement que le corps austro-mayençais, sous les ordres du général baron de Simbschoen, a effectué sa retraite des environs de Hanau & d'Aschaffenburg dans l'évêché de Bamberg. Tout ce qu'il y a de précieux à Aschaffenburg, sera conduit à Würzbourg ou à Hanau. L'électeur de Mayence ne se croit plus en sûreté à Würzbourg: il en est parti pour Hiltgenstätt, petite ville dans l'Éichsfeld, en Saxe, qui lui appartient. Le landgrave de Hesse-Cassel a donné ordre de démolir les murs & les portes de la petite ville de Bergheim près Francfort, pour que dans la suite aucune des armées belligérantes ne puisse s'y tenir.

Il est à présent décidé à Vienne, que les places supérieures du conseil antique de guerre ne doivent, dans la suite, être occupées que par des généraux qui ont servi pendant plusieurs campagnes. Les généraux Mack & Zach en sont nommés membres. Tous les roturiers ont été exclus de tous les emplois, dans ce conseil, par une ordonnance de l'empereur.

De Havre, le 18 fructidor.

Depuis que nous flottons incertains entre la guerre & la paix, il est impossible de se livrer à aucune spéculation commerciale. Les approvisionnemens sont nuis; & malgré les arrivages par Dieppe, Calais & Anvers, on doit estimer les quantités de denrées de cette année, comparées à celles de l'année dernière, dans la proportion d'un à six.

(*Courier du Havre*).

De Bruxelles, le 19 fructidor.

Les Anglais ne se sont pas retirés entièrement de nos côtes: une division, composée de bâtimens de guerre de diverses grandeurs, se montre journellement à la vue de Blankenberg & d'Ostende; une seconde division, forte de

deux vaisseaux de ligne de construction anglaise & de six frégates, est toujours en station à la vue de Flessingue. Il y a aussi constamment des vaisseaux de guerre ennemis aux embouchures de la Meuse & de l'Escaut.

De Paris, le 21 fructidor.

Malgré les apparences de guerre, les amis de l'humanité n'ont pas perdu tout espoir de paix. Aujourd'hui même que tous les journaux publient la *dénonciation* ou la fin de l'armistice, nous avons bien des raisons de croire que tous les préparatifs hostiles n'ont eu de part & d'autre qu'un seul & même but, celui de présenter un état de force assez respectable pour imposer à son adversaire l'obligation d'être juste.

— Le préfet de Paris vient d'établir pour cette commune une agence de surveillance pour la régie intéressée de l'octroi. Cette agence est composée d'un commissaire-général (le citoyen Bergerot, ancien liquidateur de la dette des émigrés) & de deux agens (les citoyens Joubert & Daulmont). Elle est chargée, 1°. de vérifier les registres de déclarations, & les états de recette; 2°. de se faire rendre compte des mesures prises pour arrêter la fraude; 3°. de poursuivre d'office auprès des tribunaux compétens tous les procès pour faits de contravention; 4°. de surveiller la perception & la régie, &c. . . . Cette agence entrera en activité le 1^{er} vendémiaire prochain.

— On prépare dans la maison de l'Oratoire des appartemens pour le président & le secrétaire-général du conseil des prises. On dit que ce tribunal a déjà jugé trente-sept affaires depuis son établissement.

— Le citoyen Esmenard a été choisi par le ministre de l'intérieur pour composer l'hymne du premier vendémiaire.

— Un employé du ministre de l'intérieur est chargé de conduire & d'accompagner aux spectacles & par-tout où la curiosité peut être satisfaite, les vendéens députés de leur pays.

— Un citoyen, dont nous ne pouvons pas suspecter la véracité, vient de nous raconter le fait suivant :

Il y a trois départemens à la Force, l'un pour la police, l'autre pour les dettes; le troisième, dit *Bâtiment neuf*, est destiné aux voleurs ou condamnés, ou prêts à l'être.

On conduisit il y a quelque tems dans ce dernier département un homme que les autres prirent pour un mouchard. Quand ils crurent en avoir acquis la preuve, ils lui coupèrent la tête, qu'ils jetèrent dans le sseau des ordures.

Le guichetier vint les visiter suivant la coutume. Le premier objet qui le frappa fut un cadavre sans tête & gissant sur le pavé ensanglanté. — Scélérats, qui a commis cet assassinat? — Point de réponse. Il s'adresse individuellement à celui dont il est le plus voisin: — Réponds, malheureux, qui a coupé la tête de cet homme? — *Cet homme*, répond l'autre, *est né comme cela*. . . — Et toi? s'adressant à un second. — Le second répond: C'est lui-même qui s'est coupé la tête & l'a jetée dans le sseau. Impossible d'en tirer autre chose. Tous ont répété imperturbablement l'une & l'autre de ces deux étranges réponses.

Cet événement extraordinaire & récent devoit mettre en défaut toute la surveillance de la police & du concierge.

Comment prévoir un crime de cette nature?

Et comment découvrir un coupable là où tous le cachent, en s'avançant tous pour tels?

Depuis ce tems-là toutes les fois qu'ils croient voir un

mouchard parmi eux ; ils lui disent audacieusement : Prends garde à toi, nous te ferons naître sans tête.

— L'auteur d'une découverte nouvelle, affichée sous le titre d'expérience aéro-fluviale, nous apprend qu'il a trouvé le moyen de passer sans danger tous les fleuves & dans tous les tems, tems de glace, tems de sécheresse, tems d'orage. Il doit en faire un essai public sur la Seine ; & plusieurs magistrats qui ont pressenti l'avantage de sa découverte lui ont promis leur présence. Quant aux autres qui voudront en être les témoins, ils paieront. La souscription est ouverte, 5 francs par billets, ou 10 fr. pour quatre billets. Cela est modeste.

— Le même journal qui avoit annoncé l'arrestation de quatre brigands au moment où ils relayoient à Evreux, nous apprend aujourd'hui que ce ne sont point des brigands, mais bien des marchands de chevaux, qui ont été aussitôt relâchés qu'interrogés.

— Le citoyen Barillon vient de publier son mémoire en réponse à celui du citoyen Castanet, son ancien associé à Saint-Domingue, à un exposé des faits qui nous a paru fort clair, est jointe une consultation rédigée par les citoyens Portalis, Simeon, Rimbert, Bonnières & autres jurisconsultes célèbres, qui en fait une démonstration.

— Les troupes du camp sous Amiens ont fait la petite guerre le 10 fructidor, depuis deux heures jusqu'à six, en présence de toutes les autorités civiles & de plus de 30 mille spectateurs. Le général Sarrazin, qui commande en l'absence de Muret, a témoigné la satisfaction que lui ont fait éprouver & l'habileté des chefs & l'ardeur des troupes, dans une lettre écrite au général César-Berthier & qui a été lue à l'ordre du jour.

— Le gouvernement espagnol vient de renouveler toutes les loix anciennes contre les juifs, & a défendu en même tems à tous les étrangers, de quelque nation qu'ils soient, de paroître sur aucun théâtre en qualité d'acteurs, de danseurs, de chanteurs. . . Cette dernière défense peut n'être qu'une affaire de police, motivée sur quelque circonstance ignorée du public ; mais l'arrêté contre les juifs en laisse pas que d'étonner dans les circonstances actuelles.

C O N S U L A T.

Les consuls de la république ont pris, le 18 fructidor, un arrêté qui permet aux préfets & commissaires maritimes de proroger, pour trois mois & plus, le terme des passe-ports accordés aux colons propriétaires & autres citoyens Français par le ministre de la marine.

Autre arrêté du même jour, qui accorde aux chefs d'escadron ou de bataillon, adjoints aux états-majors-généraux, la même solde qu'aux aides-de-camp du même grade.

Autre du même jour, qui autorise les habitans du Finistère d'élever à Carhaix un monument à la mémoire de Latour-d'Auvergne.

Autre du même jour, qui ordonne que les tribunaux d'arrondissement & d'appel donneront, pendant les vacances, par décade, au moins autant d'audiences qu'il y a de sections dans le tribunal.

Autre du même jour, qui maintient, jusqu'à nouvel ordre,

la loi du 20 mars 1791, relative aux attributions des avoués, qui fixe les émolumens des greffiers, avoués & huissiers ; & qui ordonne que, par provisions, les avoués suivront la procédure établie par l'ordonnance de 1667 & réglemens postérieurs.

Autre du même jour, qui ordonne que les biens & revenus des établissemens, connus dans la Belgique sous le nom de Béguinage, seront gérés & administrés, conformément aux loix, par les commissaires des hospices dans l'arrondissement desquels ces établissemens sont situés.

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

La personne qui, sous la désignation des lettres initiales A. B. C., a écrit au ministre de la police générale, à la date du 12 fructidor présent mois, est invitée à se présenter, quand elle voudra à ce ministère.

Bourse du 21 fructidor.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	52 fr. 38 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$	1 fr. 59 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	84 fr. 00 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	87 fr. 88 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	64 fr. 00 c.
Cadix.....	Coupures.....	64 fr. 00 c.
Cadix effect.....	Caisse des rentiers.....	22 fr.
Gênes effectif.....	Or fin.....	104 f. 45 c.
Livourne.....	Ling. d'arg.....	50 f. 65 c.
Bâle.....	Portugaise.....	95 fr. 55 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 fr. 29 c.
Marseille.....	Quadruple.....	78 fr. 88 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 64 c.
Montpellier.....	Guinée.....	25 f. 90 c.
Rente provis.....	Souverain.....	54 fr. 68 c.
Café Martinique, 2 f. 30 c.	Café St-Domingue, 1 fr. 95 c.	Café Bourbon, 2 fr. 5 c.
Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c.	Lompee anglais, 1 fr. 65 c.	Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c.
Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c.	Rafinade, 1 fr. 80 c.	Sucre pilé, 2 fr. 00 c.
Sucre terre blanc, 1 fr. 50 c.	Sucre terre blond, 1 fr. 00 c.	Sucre brut, 60 à 90 c.
Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c.	Poivre anglais, 2 fr. 20 c.	Cacao Caraque, 1 fr. 80 c.
Cacao des Isles, 1 fr. 75 c.	Coton du Levant, 2 fr. 90 c.	Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c.
Coton de St-Domingue, 4 fr. 40 c.	Huile d'olive, 1 f. 40 c.	Eau-de-vie $\frac{3}{4}$, 315 fr.
Cognac, 22 deg., 250 fr.	Montpellier, 22 deg., 215 fr.	Potasse d'Amérique, 85 fr.
Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c.	Savon de Marseille, 1 fr. 20 c.	

Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la reine, Montmarin, Liancourt, Biron, Lafayette, &c., publiée par L. C. R. Prix, 5 fr., & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunal, galerie neuve, n°. 10.

Aurons nous la Paix? Ne l'aurons nous pas? brochure in-8°. Prix, 1 fr., & 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez madame Brigitte Mathé, cabinet littéraire, palais du Tribunal, sous les colonnades du passage Radziwill, n°. 101.

Poèmes et Discours en vers de Voltaire, vol. in-18, édition stéréotype. Prix, en feuilles, papier ordinaire, 75 cent.; papier fin, 1 fr. 25 cent.; petit papier vélin, 5 fr.; grand papier vélin, 4 fr. 50 c. A Paris, chez Fievin Didot, libraire, rue de Thionville, n°. 116 & 185o.